



Après une année difficile, le marché repart en 2021



La pandémie mondiale a bouleversé l'économie en 2020. Face à la fermeture pendant trois mois de la majorité des points de vente de meubles et l'annulation les uns après les autres des salons professionnels, le constat est simple et toutes les familles du meuble affichent des résultats en recul sur l'exercice... Néanmoins, plusieurs éléments positifs se dégagent et sont de bon augure pour les mois à venir.

Durant les 2 premiers mois de l'année 2020, la croissance des fabricants sur le marché français du mobilier de bureau a été de +6,3 %. Si bien qu'au 1er trimestre 2020, les acteurs du marché prévoient alors une croissance de +5,2 % pour l'année 2020.

Mi-mars 2020, le confinement général est décrété et l'activité industrielle et commerciale s'arrête net, faisant plonger les facturations et les prises de commandes de la profession. Fin avril 2020, fabricants comme distributeurs, enregistraient une baisse de -30 % de leurs facturations sur les 4 premiers mois 2020 par rapport aux mêmes 4 mois de 2019.

Au final, le marché a été en recul de -20,2% en 2020

Les fabricants français ont subi le recul du marché plus fortement que les autres

opérateurs, avec des facturations de -26,1 %. Plusieurs explications : usines françaises fermées au printemps 2020 plus longtemps que dans d'autres pays européens, pratique du télétravail particulièrement renforcée en France, moins de formes alternatives de distribution de la part des fabricants français pour compenser les difficultés rencontrées par les réseaux de diffusion traditionnels.

Les fabricants étrangers présents sur le marché français ont reculé de -18,7 % et ont rencontré moins de problèmes logistiques, notamment en Allemagne, moins touchée que la France lors de la première vague épidémique du printemps 2020.

Les agences ont mieux résisté avec un recul de «seulement» -12,7 %.

Les distributeurs ont limité la baisse de l'activité, notamment grâce à leur straté-

gie omnicanale de distribution, le e-commerce prenant le relais des réseaux traditionnels.

En 2020, le marché du mobilier de bureau s'est donc établi à 1097 k€HT vs 1376 k€HT en 2019.

Ainsi, près de 200 à 250 millions d'euros de chiffre d'affaires ont été détruits en 2020 sur le marché français du mobilier de bureau.

En juin 2020, les prévisions du cabinet Profideo anticipaient pour l'année 2020 une baisse de l'activité comprise entre -21,2 % et -27,2 %. La baisse s'est finalement fixée à -20,2 %.

Les assises ont mieux résisté que les tables et rangements

Les ventes qui ont fortement reculé : bureaux et tables (-26,5 %), rangements (-25,3 %) et mobilier de confidentialité (-35,1 %)

Les ventes qui ont baissé moins fortement : le mobilier acoustique qui comprend les écrans (-14,3 %) et le mobilier d'accueil avec son segment dominant que sont les banques d'accueil (-14,9 %)

Les assises qui représentent près de 40 % du marché ont mieux résisté (-16,6 %) grâce à la bonne tenue du marché des sièges ergonomiques.

Le marché du mobilier de bureau français en 2020 et évolution par rapport à 2019

Facturations sur le marché français de mobilier de bureau/k€ HT	2019	2020	Taux de croissance
Fabricants français	645 836	476 961	-26,1 %
Agences	55 536	48 458	-12,7 %
Fabricants étrangers et importateurs	347 281	282 422	-18,7 %
Distributeurs professionnels (importations)	122 487	113 334	-7,5 %
Distributeurs de mobilier domestique (importations)	21 412	19 895	-7,1 %
Revendeurs indépendants (importations)	183 675	156 868	-14,6 %
TOTAL	1376 227	1097 938	-20,2 %

Ventilation des facturations (en k€ HT*) par type de mobilier en 2020 et évolution par rapport à 2019

	2019	2020	Taux de croissance	Part de marché en 2020
Mobilier d'accueil	16 863	14 352	-14,9%	1,5%
Assises	442 226	369 012	-16,6%	39,2%
Bureaux et tables	357 980	263 236	-26,5%	28,0%
Rangements	226 679	169 389	-25,3%	18,0%
Mobilier de classement	42 746	37 194	-13,0%	4,0%
Mobilier d'affichage	19 383	16 906	-12,8%	1,8%
Mobilier de confidentialité	11 284	7 327	-35,1%	0,8%
Mobilier acoustique	42 623	36 527	-14,3%	3,9%
Mobilier spécial, sur mesure, accessoires indissociables	32 770	27 127	-17,2%	2,9%
TOTAL	1 192 554	941 070	-21,1%	100,0%

Source : Profideo

Du fait de l'arrêt total de l'économie au printemps 2020, puis d'une reprise irrégulière, les projets ont été en berne quasiment une année entière. Toutes les composantes du marché ont souffert. Les services devraient reprendre fortement en 2021, les entreprises clientes ayant besoin de conseil pour repenser leur organisation de travail et par conséquent réorganiser les espaces de travail.

La reprise de 2021 devrait se poursuivre en 2022

En 2020, le PIB français a baissé de -8,2 %, moins fortement que les prévisions les plus pessimistes l'envisageaient lors du premier confinement. Le deuxième confinement, moins strict, a permis de sauvegarder l'activité économique, car le PIB n'a baissé sur le dernier trimestre que de -1,3 %. Les distributeurs ont vu leur activité se redresser entre septembre et décembre 2020 avec des ventes en progression de + 4 % à + 15 %.

Les fabricants qui ont une inertie importante dans la reprise de l'activité en raison des conditions d'approvisionnement en matières premières, et des difficultés logistiques, constatent une réelle reprise depuis mars/avril 2021 (après des baisses d'activité mensuelle de - 14 % à - 25 % en 2020 par rapport à 2019).

En 2021, les différents organismes de prévision anticipent une croissance en France de l'ordre de + 5 % à + 6 %. A la vue des premiers chiffres 2021 encourageants, nous estimons que :

- La reprise des distributeurs va être forte et rapide. Sur les 4 premiers mois de l'année 2021, ils ont retrouvé le niveau d'activité de 2019 dès le mois de février et cette tendance se confirme. Cela risque d'entraîner des tensions sur l'offre et une augmentation des importations.
- La reprise des fabricants français et étrangers est nette depuis mars/avril

2021, mais elle est malheureusement contrariée par les graves problèmes d'approvisionnement en matières premières et à l'inflation des coûts (matières, énergie, transports) qui en découle.

L'économiste Philippe Chalmin spécialiste des matières premières, s'attend à un atterrissage des prix au second semestre 2021 et parle d'un effet de rattrapage par rapport à 2019. Quoi qu'il en soit, cet effet de rattrapage n'était pas anticipé et va peser sur la production des fabricants français et européens.

En considérant ces éléments, les prévisions du cabinet Profideo sont les suivantes :

Fin 2021, le marché français du mobilier de bureau devrait s'établir à 1 250 k€, rattrapant 60 % des pertes de l'année 2020.

Fin 2022, le marché français du mobilier de bureau devrait s'établir à 1 350 k - 1 400 k€, rattrapant et dépassant les 40 % restants des pertes 2020.

Des espaces à équiper et/ou réaménager

La multiplication des lieux de travail (bureaux, tiers-lieux et domicile) va engendrer de nouveaux besoins d'aménagement et de nouveaux marchés pour les acteurs du marché.

Le télétravail qui a explosé lors du premier confinement, s'est poursuivi toute l'année 2020, à une fréquence variable selon les entreprises et les métiers. Dans la dernière Enquête d'Actineo, Observatoire de la Qualité de vie au Travail, qui a été menée en janvier et février 2021 auprès de 2 600 salariés et travailleurs indépendants de 5 métropoles (Paris, Londres, Amsterdam, Singapour, San Francisco/Seattle), 37 % des répondants souhaitent désormais télétravailler 2 à 3 jours par semaine, alors qu'ils sont 16 % à vouloir télétravailler 1 jour par semaine. Le travail à domicile fera de plus en plus partie intégrante de la vie professionnelle.

Avec le télétravail, un nouveau marché s'ouvre aux industriels. Ce marché soulève l'enjeu majeur de la santé et de l'ergonomie au travail, sachant que le télétravailleur reste toujours sous la responsabilité de son employeur, lequel est garant de la santé et de la sécurité de ses salariés, où qu'ils travaillent. D'ailleurs, certaines entreprises proposent à leurs collaborateurs de choisir et de financer du mobilier pour travailler à leur domicile, afin qu'ils puissent travailler à domicile dans des conditions optimales de confort et de sécurité.

Parallèlement, l'enquête Actineo 2021 a révélé que les salariés aspirent à travailler de façon équilibrée à la fois dans les bureaux de leur entreprise, à leur domicile, et dans des **tiers-lieux proches de leur domicile**, lesquels pourront faire office de passerelle entre les deux.

Ces tiers-lieux sont un marché en développement, car à la lumière de la crise sanitaire, le tiers-lieu devient une nouvelle routine de la semaine de travail ! C'est pourquoi, ils devront plus que jamais évoluer, avec plus d'espaces pour pouvoir s'isoler et se concentrer. Les fameux espaces de coworking, devront donc réaménager leurs espaces pour tenir compte de ces télétravailleurs réguliers.

Enfin, **les espaces de bureau dans les entreprises** vont évoluer fortement afin de tenir compte de ces nouveaux modes de travail. Les immeubles de bureau seront plus que jamais des hubs, des lieux de socialisation dans lesquels les salariés viendront plus pour travailler de façon collaborative, créative, et moins pour travailler de façon individuelle derrière un bureau. Ainsi les espaces dans ces immeubles vont devoir être totalement réalloués afin de privilégier les espaces pour travailler en mode projet, pour les séances de créativité, pour les réunions formelles et informelles, pour la détente, pour la restauration etc.

Tous ces changements interviendront dans un monde où les salariés gagneront en autonomie vis-à-vis de leur entreprise et progressivement, le travail ne sera plus systématiquement accompli dans une unité de lieu qu'était l'entreprise.

ODILE DUCHENNE,

Chargée de mission pour l'Ameublement français et directrice générale d'Actineo, l'Observatoire de la qualité de vie au travail